

Université Kasdi Merbah Ouargla

Conseil Pédagogique
de l'Université



جامعة قاصدي مرباح ورقلة

المجلس البيداغوجي
للجامعة

Réf. n° : 01/CPU/UKMO/2014

Ouargla, le : 03/09/2014

PV DE REUNION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'UNIVERSITE
03/09/2014

L'an deux mil quatorze et le trois du mois de septembre, s'est réuni le Conseil Pédagogique de l'Université, présidé par M. le Recteur de l'Université Kasdi Merbah Ouargla, le Pr. Ahmed Boutarfaia, avec à l'ordre du jour *rentrée universitaire 2014-2015*. La séance de travail a commencé à 08 : 30 et s'est achevée à 12 : 00 du même jour.

En début de session, M. le Recteur a tenu à présenter ses remerciements aux vices recteurs et à leurs staffs respectifs pour les différentes actions accomplies au terme de l'année universitaire 2013/2014 et dont les actions se résument dans l'opération inscriptions des nouveaux bacheliers, l'état des lieux du centre universitaire d'Ilizi et les préparatifs du concours de doctorat.

En saisissant cette opportunité, M. le Recteur à remercier l'ancien doyen de la faculté des sciences économique, sciences de gestion et sciences commerciales M. Bahedi Aïssa pour tous les efforts déployés à terme de sa mission et à souhaiter plein succès à son successeur M. Bensaci Ilyes qu'il a exhorté à constituer son nouveau staff en assumant les responsabilités et assurant par la même une certaine stabilité.

Par la même, n'a pas manqué de présenter ses félicitations aux collègues promus au rang de professeur lors de la tenue de la 32^{ème} session de la CUN (arrêté du 8 juillet 2014). Cette promotion scientifique viendra certainement renforcer davantage l'encadrement sur place à travers la multiplication des laboratoires et projets de recherche mais aussi de nouvelles offres de doctorat répondant aux attentes de la politique de l'établissement et à la vocation régionale. Des efforts doivent être consentis dans ce sens, notamment en termes de production scientifique dont l'indice d'excellence demeure l'unique baromètre. Le classement de notre université à la seconde place est le fruit du travail de ces dernières années, à un moment où tout un chacun doit veiller à préserver cette place.

Avant de donner la parole aux différents vices recteurs, M. le Recteur a insisté sur l'opération concours nationaux, respectivement le master et le doctorat. Agir dans la transparence totale ne laissera aucun doute ni soupçon se planer.

Pour ce qui est du master, désormais le cadre réglementaire clarifie le classement des

candidats, à travers l'arrêté N°363 du 09 juin 2014. Ce dernier fut passé au peigne fin lors de la tenue du conseil de l'université en date du 4 août 2014 qui a fixé les quotas pour chaque catégorie de candidats.

Le caractère transparence totale doit être notre devise. Alors que le rapport de l'IGF a été mis en exergue en procédant par un inventaire général de tous les équipements.

Le volet formation s'est renforcé par l'habilitation de 11 nouvelles spécialités en master et deux autres en licence (institut de Technologie) cumulant ainsi un total de 177 offres agréées réparties à travers 88 spécialités dans le 1^{er} cycle et 89 dans le second cycle.

La parole fut accordée successivement aux :

- **Vice-Recteur Chargé de la Formation Supérieure des Premier et Deuxième Cycles, la Formation Continue et les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation.** Ce dernier a mis l'accent sur le chronogramme pédagogique organisant l'année universitaire 2014/2015, notamment de préparatifs de la rentrée universitaire.

Opération Candidature au master 2014/2015. En effet, la procédure inhérente au dépôt et à l'étude des dossiers (de candidature) s'est déroulée entre le 21 juin 2014 et le 24 juillet 2014. À ce propos, les ultimes vérifications doivent être opérées au niveau du rectorat (sur la base de l'arrêté N° 363 du 9 juin 2014). Une cellule a été mise en place, présidée par M. KORICHI Mourad qui doit assurer la coordination et veiller au respect des décisions prises à cet effet avant de procéder à l'affichage définitif et l'inscription officielle des étudiants retenus.

La référence, en termes de classement des candidats, n'est autre que l'arrêté N° 363 du 9 juin 2014 portant conditions d'inscriptions aux études universitaires en vue de l'obtention du diplôme de master. L'article 7 de l'arrêté en question fut passé au peigne fin, alors qu'en termes de quotas il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- nouveaux diplômés LMD de l'établissement (2013/2014) : **80 %** ;
- anciens diplômés LMD de l'établissement : **5 %** ;
- nouveaux diplômés et anciens diplômés LMD des autres établissements : **5 %** ;
- diplômés du système classique ^(*) : **10 %**,

Pour éviter toute nuance, les **10 %** réservés à la catégorie des diplômés du système classique sous-entend, un quota de 10 % de la promotion sortante en M2 (2^{ème} année master 2014/2015). Autrement dit, à titre illustratif, pour une promotion de 50 étudiants, il y a lieu de prendre 5 étudiants. Alors qu'en M1 (1^{ère} année master) le quota de 10 % du total est simplement réservé à cette catégorie.

Quant à la catégorie des diplômés exerçant dans le secteur socioéconomique, son traitement est tributaire de l'existence d'une convention liant le partenaire socio-économique à notre université.

Les procès-verbaux mentionnant tous les détails ayant trait au classement doivent être établis tout en procédant à un classement hiérarchisé par ordre de mérite de tous les étudiants retenus ventilés par catégorie, ainsi que ceux non retenus en notifiant le motif du refus. Des versions C.D. sont à remettre au président de la cellule initiée pour cette opération.

Candidature L3 (Passerelle D.E.U.A./L3 2014/2015). Désormais l'arrêté N° 364 du 9 juin 2014 portant modalités et conditions d'accès, des titulaires d'un Diplôme des Etudes Universitaires Appliquées, applicable pour l'année universitaire (2014/2015) aux formations en vue de l'obtention du diplôme de licence. Il a été consacré dans ce sens un

quota de **10 % des postulants**.

- **Vice-Recteur Chargé de la Formation Supérieure de Troisième Cycle, l'Habilitation Universitaire, la Recherche Scientifique et la Formation Supérieure de Post- Graduation**, a tenu à remettre aux présents une feuille de route organisant l'année universitaire 2014/2015. Par ailleurs, avant d'aborder la question relative au concours de doctorat proprement dite, il a tenu à mentionner que sur les 33 dossiers préparés et soumis à expertise, 26 offres ont été officiellement habilitées. Les procédures inhérentes à l'organisation du concours ont été entreprises et ce, depuis l'annonce officielle (sur site et parue dans deux quotidiens) jusqu'à la fixation des dates du concours (22 et 23 octobre 2014). C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'une réunion regroupant les doyens et directeurs d'instituts et les présidents de CFD est programmée pour le dimanche 7 septembre 2014.

M. le Recteur a repris la parole, en attirant l'attention de tous les responsables quant à l'assainissement des magistérants retardataires et ce avant le 31 décembre 2014. Par ailleurs les soutenance de doctorat (LMD) n'ont pas encore vu le jour et sont concernés les inscrits en économie, en hydraulique et en Mathématiques qui sont au nombre de 67 doctorants.

- **Vice-Recteur Chargé des Relations Extérieures, la Coopération, l'Animation, la Communication et les Manifestations Scientifiques**. Il a mis en exergue les dernières nouvelles qui se résument essentiellement dans :

- l'octroi e bourses longue durée de type PROFAS+ B dont les dates de candidature s'étendent du 01/09/2014 au 01/10/2014 ;
- la coopération universitaire, via le séminaire Algéro-suédois dont l'objectif réside dans le montage et le pilotage des offres de formation ;
- les manifestations scientifiques : aviser le rectorat pour la participation étrangère, collecte des proceeding pour archivage, publication des actes des manifestations et généralisation des frais de participation pour toutes les facultés outre de l'apport du sponsoring ;
- organisation e la semaine de Révolution de libération nationale, du 31/10/2014 au 01/11/2014.

De nouveau M. le Recteur a repris la parole en instruisant tous les responsables à travers des directives qui touchent principalement :

- le volet revues de l'université dont un état des lieux s'impose et promouvoir davantage leurs indexation ;
- Epanouissement sur l'international, notamment à travers l'invitation d'enseignants chercheurs imminents, permettant à notre établissement de nouer des relations fécondes et durables ;
- Généraliser le SNDL aux étudiants en L3 et M2 ;
- Octroi de bourses (stages) pour doctorants ;
- Action tutorat à redynamiser davantage et prendre en charge les nouveaux

étudiants ;

- Clubs scientifiques et culturels à dynamiser aux niveaux des facultés et instituts ;
- Mutualisation des moyens matériels (équipements et infrastructures pédagogiques) et humains (encadrement) ;
- Chaque enseignant permanent est dans l'obligation d'honorer les 9 heures d'enseignement hebdomadaires.

Ainsi épuisés les points inscrits à l'ordre du jour, M. le Recteur a exhorté tous les présents à multiplier les efforts afin d'honorer nos missions respectives et en les remerciant.

Recteur de l'Université
Pr. Ahmed BOUTARFAIA

مدير الجامعة
إمضاء: أحمد بوطرفاية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
الجامعة العراقية
جامعة ورقلة